

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030129 – AFR 25/005/2003

Action complémentaire sur l'AU 12/03 (AFR 25/001/2003 du 10 janvier 2003) et sa mise à jour (AFR 25/002/2003 du 14 janvier 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

“ DISPARITION ” / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LA POLICE / IMPUNITÉ / DÉTENTION SANS INCULPATION / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS Nouveau sujet de préoccupation : CRAINTES DE TORTURE

ÉTHIOPIE de très nombreux fidèles de l'église de Lideta privés de liberté

Londres, le 21 février 2003

Selon les informations recueillies, des fidèles de l'église orthodoxe de Lideta, arrêtés par des membres des forces spéciales de la police fédérale le 27 décembre 2002, sont toujours maintenus en détention ; il s'agit peut-être de prisonniers d'opinion. Certains auraient été victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitement. Amnesty International demeure préoccupée par la sécurité de ces personnes.

Le 17 février 2003, un grand nombre de jeunes fidèles de l'église de Lideta, située à Addis-Abeba, ont été passés à tabac par la police et placés en détention. Certains auraient été torturés et soumis à des traitements cruels et dégradants. Bien que beaucoup de personnes aient été relâchées le lendemain, d'autres – on ignore leur nombre exact – sont toujours privées de liberté sans avoir été inculpées. Amnesty International craint qu'elles ne soient victimes d'actes de torture.

Ces jeunes appartenaient à l'Association des jeunes sabbatistes de l'église de Lideta, et s'étaient rassemblés dans l'une des salles du quartier qu'ils avaient louée pour célébrer le sixième anniversaire de la création de leur organisation. Selon les informations recueillies, des membres de la police ont fait irruption pendant la commémoration et ont dispersé les fidèles en ayant recours à la force.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en amharique, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre préoccupation au sujet des fidèles de l'église de Lideta qui ont été arrêtés le 27 décembre 2002 ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de l'Association des jeunes sabbatistes de l'église de Lideta qui ont été appréhendés le 17 février 2003 ;

– rappelez aux autorités éthiopiennes qu'elles sont tenues de respecter les principes formulés dans l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et de libérer immédiatement les personnes toujours privées de liberté, à moins que celles-ci ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugées dans les plus brefs délais au cours d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;

– exhortez les autorités à enquêter sur les allégations selon lesquelles les personnes détenues auraient été victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitement ;

– demandez-leur instamment que toutes ces personnes soient autorisées sans délai à recevoir la visite de leurs proches, à consulter un avocat, à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé, ainsi qu'à prendre contact avec une organisation humanitaire telle que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;

– dites-vous préoccupé par le fait que les forces de sécurité continuent à faire un usage abusif de la force.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister
Prime Minister's Office
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Prime Minister Meles Zenawi, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Federal Commissioner of Police
Ministry of Federal Affairs
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Federal Commissioner of Police, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Justice Minister, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 517 775

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
General Manager of Public Security
Prime Minister's Office
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur le Directeur,

COPIES À :**Patriarche de l'Église orthodoxe d'Éthiopie :**

Sa Sainteté Abune Paulos
Siège de l'Église orthodoxe d'Éthiopie
PO Box 1283, Addis Ababa
Éthiopie

Formule d'appel : *Your Holiness*, / Votre Sainteté,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 AVRIL 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*